



### **Note : Phasage des ouvertures à l'urbanisation du PLU de Saint Jean de Luz**

Un phasage des sites en ouverture à l'urbanisation est envisagé par la collectivité. Il s'agit des sites donnant lieu à un zonage AU et couverts par des OAP sectorielles.

Ce phasage est élaboré en prenant en considération :

- les travaux programmés d'amélioration des infrastructures : réseau viaire, connexions inter-quartiers, réseaux et équipements d'assainissement et d'eau potable, ...
- les objectifs et la temporalité du Programme Local de l'Habitat (PLH) Pays Basque en cours d'élaboration
- la destination des projets (habitat et économie)
- la cohérence d'un développement harmonieux du territoire sur la durée de vie du document.

#### **Phase 1. Court terme**

L'obtention des autorisations d'urbanisme est envisagée à compter de l'année 2020.

**Karcingo Borda** (habitat)

**Errota Zahar** (habitat)

#### **Phase 2. Court terme**

L'obtention des autorisations d'urbanisme est envisagée à compter de l'année 2021.

**Jalday IV** (économie)

#### **Phase 3. Moyen terme**

L'obtention des autorisations d'urbanisme est envisagée à compter de l'année 2023.

**Ur Mendi** (habitat)

**Balcoin** (habitat)

#### **Phase 4. Long terme**

L'obtention des autorisations d'urbanisme est envisagée à compter de l'année 2026.

**Hauts de Jalday** (habitat + économie)

*NB : les OAP en « renouvellement urbain » ne sont pas comptabilisées ici, n'étant pas constitutifs de sites en extensions de l'urbanisation.*

*- OAP Fargeot : envisagé à court et moyen terme (en fonction des Ilots identifiés dans l'OAP sectorielle)*

*- OAP Foch : envisagé à court terme (délivrance des autorisations d'urbanisme à compter de 2020)*